

PROCLAMATION.

ATTENDU que le Vingt-quatrième jour du mois d'Octobre dernier, Nous avions jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au QUATRIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de Toronto. SACHEZ MAINTEnant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Parlement Provincial, en Notre Cité de Toronto, MARDI, le TREIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien Aimé SIR EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de TORONTO, dans Notre dite Province, ce TROISIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-six, et de Notre Règne la Vingtième..

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.